

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL492

présenté par
M. Rimane, Mme Faucillon et Mme K/Bidi

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 45, après les mots :

« maisons d'arrêt »,

insérer les mots :

« et dans les dits Outre-mer, où la densité carcérale appelle des mesures d'urgence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons alerter sur une nécessaire prise en compte de la surpopulation carcérale dans les territoires dits d'outre-mer, dont l'évolution ne cesse de creuser le ratio entre le nombre de places en prison et le nombre de détenus.